Coronavirus/Covid-19

GT évolution situation sanitaire & prévention risque épidémique

03 septembre 2020 (audioconférence)

Hygiène, Santé, Conditions de travail — *compte-rendu*

Les agents parents
si fermeture des classes ou crèches
→ ASA en attente des décisions ministérielles

Les agents vivants avec les « vulnérables » :

Les agents « vulnérables » :
- cancer,
- immunodépression,
- 65 ans avec du diabète ou de l'obésité,
- insuffisances rénales chroniques sévères...

Les agents « contacts » :

Agents Surveillance « vulnérables » ?
→ Recensement non établi.

Réduction de la liste

Le médecin de prévention :
→ la reprise et l'aménagement du poste en télétravail, en présentiel avec aménagement
→ la gestion des « cas contact » et leur dépistage.
→ Donne un un **AVIS.**

REPRISE

DI / DR / CHEF DE SERVICE

AMÉNAGEMENT DE POSTE :

Télétravail :
COVID : 5 jours attente des instructions du ministère ou 3 jours

Protection matérielle :
- Dotation individuelle
- Masque obligatoire : question sur le renouvellement des dotations des masques en tissu
- Désinfectant, gel,
- Gants : uniquement pour les contrôles de palpation.

Redéploiement agents SURV DIPA :
Formation initiée en août
Poursuite en septembre

Formation :

- Pour les agents SURV vulnérables :
  → e-formation en réflexion
  Catalogue possible à recenser.

DIPA :
accompagnement et formation en TPCI-tir

Rentrée scolaire DNRFP :
- Matériel & techniques : Kit sanitaire, désinfection des locaux communs
- Gestion : de l'AGRENAD pour les repas.
- Protocole prévu : pour les isolements des cas contacts ou confirmés.

Formations institutionnelles :
→ maintenues en présentiel
→ mais peuvent-être reportées selon les conditions sanitaires du lieu de résidence de l'agent.

QUID des CLUSTER ou de la FERMETURE DES SERVICES ? De la gestion des malades, des décès, de la prise en charge psychologique ?

PROTOCOLE SANITAIRE :
Voir selon le lieu des conditions de travail :

Véhicules : port du masque obligatoire,

Aéromaritimes : distanciation et gestion de la circulation à bord,

Frontières : instructions ministère de l'intérieur du 31 août 2020 sur la provenance des voyageurs :
a) VERT : UE ou pays tiers
b) ROUGE : test Covid préalable + attestation préalable
c) Très ROUGE :
- Classe 1 : test Covid préalable obligatoire sinon refus d'entrée + attestation de circulation dérogatoire
- Classe 2 : test Covid préalable obligatoire sinon doit s'y soumettre à l'entrée. *Si refus attente en 2de ligne pour décision du préfet de mise en quatorzaine* + attestation de circulation dérogatoire

ZONE ROUGE :
→ DUERP à décliner
→ Organisation des CHSCT Locaux

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
web : http://solidaires-douanes.org/
Adresse : 93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS
@ : contact@solidaires-douanes.org **tél** : 01 73 73 12 50